

Comme toute métropole, Montréal offre une multitude de façons de se déplacer. Toutefois, la ville a ses particularités en matière de transport.

## Orientation des voies

Selon leur axe, les voies de circulation de Montréal sont globalement classées en deux catégories :

- Celles orientées nord-est / sud-ouest (généralement dans le sens longitudinal de l'île de Montréal)
- Celles orientées nord-ouest / sud-est (généralement dans le sens transversal de l'île de Montréal).
- Les rues d'orientation nord-ouest / sud-est, pour leur part, débutent toutes au fleuve Saint-Laurent. Il n'y a donc pas de double numérotation, ni de division en segments Sud et Nord. La numérotation de ces voies va dans le sens sud-nord, c'est-à-dire de la rive droite à la rive gauche de l'île de Montréal).

## Cas particuliers

Certaines voies de circulation de Montréal n'obéissent pas au schéma général d'orientation. Il peut s'agir de contraintes géographiques ou économiques, de raisons historiques ou de développements urbains récents.

- Le mont Royal, les anciens cours d'eau, les variations de relief et les rivages de l'île ont influencé le tracé de certaines rues. C'est le cas notamment de la rue Sherbrooke, du boulevard Gouin, du chemin de la Côte-des-Neiges, etc.
- Les voies ferrées, qui ont commencé à sillonner le territoire de l'île avant que celui-ci ne soit urbanisé, ont façonné le tracé de certaines rues apparues ultérieurement. De même, la présence de carrières au centre de l'île a eu un impact sur la rue Gilford ou la rue des Carrières.
- Certains chemins amérindiens ont été conservés et sont devenus des rues (chemin de la Côte-Saint-Antoine, chemin de la Côte-Sainte-Catherine).

Dans les zones résidentielles récentes, les tracés courbes ont été privilégiés au détriment du quadrillage orthogonal, de manière à créer des noyaux de peuplement plus restreints.



Vous avez  
besoin d'aide  
pour vos  
démarches ?

Contactez-nous  
sans tarder au  
**514 856-3511** ou au  
**info@caci-bc.org**

## Types de voies de circulation

Une grande partie des voies de circulation de Montréal sont identifiées comme des « rues » ou des « avenues ». Cette distinction n'est pas directement liée à l'orientation des voies (comme à New York, par exemple). Par ailleurs, le choix de l'une ou l'autre de ces désignations ne semble pas être liée à l'importance de la voie : la rue Saint-Hubert est beaucoup plus importante que l'avenue Laval par exemple.

- **Boulevards**

À Montréal, le terme « boulevard » est généralement réservé à des artères importantes, comprenant un terre-plein central. C'est notamment le cas du boulevard Pie-IX, du boulevard Saint-Joseph et d'une partie du boulevard Rosemont. En revanche le boulevard Saint-Laurent ne répond pas à cette définition, du moins dans sa partie située au sud de la rue Jean-Talon.

- **Places**

À l'exception de la place Jacques-Cartier et de la place d'Armes, il existe très peu de véritables places à Montréal, où les espaces non bâtis sont le plus souvent occupés par des parcs urbains (parc Laurier, parc Jarry, carré Saint-Louis, parc Jeanne-Mance, square Dorchester, etc.). Dans le langage courant (de manière fautive), le terme « place » est souvent utilisé dans le sens de « lieu », de « bâtiment », voire de « centre commercial » (Place Ville-Marie, Place des Arts).

- **Ruelles**

À Montréal, les « ruelles » possèdent un sens beaucoup plus spécifique que celui de « petites rues ». Ce sont des voies urbaines très locales, sans dénominations officielles, qui bordent l'arrière des terrains résidentiels dans la plupart des quartiers centraux. Elles séparent donc les propriétés dont les façades donnent sur deux rues parallèles. De largeur assez modeste, les ruelles sont généralement asphaltées, mais elles présentent souvent un aspect presque campagnard. Quelques ruelles revitalisées nommées ruelles vertes sont de plus en plus populaires en milieu urbain.

- **Pistes cyclables**

Le réseau des pistes et des bandes cyclables de Montréal s'agrandit régulièrement. Il compte aujourd'hui 450 km de voies réservées aux cyclistes et aux patineurs.

## Transport en commun

### L'autobus

Le réseau opéré par la STM (Société du transport de Montréal) est constitué de 228 lignes d'autobus (dont 23 lignes de nuit). Il comporte des lignes particulières :

- 10 à 249 Réseau Local : Service Régulier
- 10 à 249 Réseau 10 min max : 31 circuits avec un passage en moins de 10 minutes de 6 h à 21 h
- 250 à 299 Navettes Or : Circuits pour personnes âgées
- 350 à 399 Réseau de Nuit : Circuits disponibles pendant la nuit
- 400 à 499 Réseau Express : Circuits comportant des sections sans arrêt
- 700 à 999 Réseau de Navettes : Circuits vers un lieu touristique ou un évènement

Les planibus, feuillet regroupant le trajet et l'horaire des principaux arrêts, sont offerts à chaque nouvelle saison. Chaque arrêt d'autobus a un code d'arrêt qui permet d'obtenir les heures de passage via le système téléphonique AUTOBUS ou le site web.

### Tarification

Voici une grille tarifaire valide à compter d'octobre 2021, où le tarif réduit est offert aux personnes admissibles et détentrices d'une carte OPUS enregistrée avec photo :

Titre de transport	Tarifs ordinaire	Conditions
1 passage	3,50 \$	Seul titre vendu dans l'autobus. Monnaie exacte requise.
2 passages	6,50 \$	Un seul détenteur
10 passages	30,00 \$	-
Soirée illimitée	5,75 \$	De 18 h à 5 h
1 jour	10,00 \$	24 h
Week-end illimité	14,50 \$	Du vendredi 16 h au lundi 5 h
3 jours	20,50 \$	Consécutifs. Jusqu'à 23 h 59 le 3 <sup>e</sup> jour
Hebdo	28,00 \$	Du lundi au dimanche jusqu'à 23 h 59
Mensuel	90,50 \$	Du 1 <sup>er</sup> à la fin du mois
YUL Aéroport Mtl-Trudeau (747)	10 \$	-



### À titre indicatif

Le réseau de bus STM compte 228 lignes.

[En savoir plus](#)

## Le Metro

La STM exploite quatre lignes de métro. Ce dernier ne dessert pas seulement l'île de Montréal, mais aussi Laval (direction Montmorency) ainsi que Longueuil (ligne jaune). Le service débute à 5 h 30 et se termine entre 0 h 30 et 1 h 30, selon la ligne et le jour de la semaine. Sur les lignes les plus fréquentées (la ligne verte et la ligne orange), l'intervalle prévue entre deux trains aux heures de pointe est de 2 min 30 s à 4 min.



### Information

Le réseaux de métro compte 4 lignes (orange, bleue, verte et jaune)

## Trains de banlieue

Le train de banlieue de Montréal est un réseau de six lignes de trains de banlieue desservant la région métropolitaine de Montréal au Québec. Le réseau est exploité par Exo, auparavant l'Agence métropolitaine de transport

## Taxi

Plusieurs compagnies de taxis offrent leurs services à Montréal :

- [Teo](#)
- [Taxi Diamond](#)
- [Taxi Coop](#)

La plateforme [Uber](#) qui met en contact des utilisateurs avec des conducteurs réalisant des services de transport est également présente.

## Transport scolaire

Le transport scolaire est organisé au profit des élèves par les centres de services scolaires, les commissions scolaires ou les établissements d'enseignement. Pour ce faire, les centres de services, les commissions scolaires ou les établissements d'enseignement déterminent les normes d'admissibilité des écoliers au transport (distance de marche, zones dangereuses, etc.). De manière générale, le transport est assuré par une entreprise privée.

## Bixi

[BIXI](#) est le système de vélos en libre-service de la Ville de Montréal, opéré par BIXI Montréal. Le service BIXI propose 8 270 vélos, dont 1 000 vélos électriques, répartis sur 610 stations (2019) installées sur l'île de Montréal, Longueuil et Laval.

## Règles de circulation

La circulation dans les rues de Montréal obéit à certaines règles particulières.

- **Virage à droite au feu rouge.** Contrairement au reste de l'Amérique du Nord, le virage à droite au feu rouge n'est pas autorisé sur l'île de Montréal.

- **Limitation de vitesse.** La vitesse est limitée à 50 km/h sur l'ensemble du réseau artériel montréalais, sauf dans certains cas (70 km/h sur les autoroutes urbaines, 60 km/h sur certains boulevards importants, 40 km/h dans les rues résidentielles et commerciales, 30 km/h dans les zones résidentielles très denses et les abords des écoles et des parcs).
- **Stationnement.** Le stationnement sur la voie publique est encadré par différents règlements, dont la superposition aboutie à une certaine complexité. Les restrictions au stationnement sont :
  - Priorité aux résidents dans certaines zones résidentielles (avec vignette),
  - Nettoyage des rues (une ou deux fois par semaine de chaque côté),
  - Déneigement,
  - Stationnement limité à certaines heures devant les écoles, les parcs et certains autres lieux,
  - Portions payantes dans les zones à vocation commerciale,
  - Interdiction rigoureuse de stationner devant les bornes-fontaines et les arrêts d'autobus.



**Informations  
supplémentaires**

[En savoir plus](#)

## Permis de conduire

Au Québec, on peut commencer à conduire une voiture dès l'âge de 16 ans. Mais avant de prendre le volant, vous devez obtenir votre permis d'apprenti-conducteur. Vous pourrez ensuite obtenir votre permis probatoire et votre « vrai » permis de conduire.

En tant que nouvel arrivant, votre permis étranger vous permet normalement de conduire sur les routes du Québec pendant les six mois qui suivent votre arrivée sur le territoire. Passé ce délai, vous devez être détenteur d'un permis de conduire international. Attention toutefois, la demande du permis international ne peut se faire qu'à partir du pays où vous avez obtenu votre permis de conduire. Pensez bien à cela si vous êtes encore dans vos préparatifs d'immigration.

## Changement de permis de conduire

Si vous décidez de vous installer durablement dans la province (plus de 6 mois), le plus simple est de demander un permis du Québec dès votre arrivée. L'échange du permis se fait en différentes étapes :

1. Vous devez d'abord prendre un rendez-vous auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). C'est à ce bureau que vous aurez à faire pour toutes les démarches liées à votre permis québécois. Pour ce faire, composez l'un des numéros suivants :
  - Région de Montréal : +1 514 954-7771
  - Ailleurs (Québec, Canada, États-Unis) : +1 888 356-6616

2. Le jour du rendez-vous, assurez-vous d'avoir tous les documents nécessaires en main :

- Votre permis étranger,
- Une preuve de droit de séjour ou de résidence au Canada,
- Une preuve d'installation au Québec,
- Une preuve que vous résidiez dans le pays qui vous a délivré votre permis si vous l'avez obtenu depuis moins de 3 ans,
- Une traduction de votre permis de conduire si ce dernier est rédigé dans une autre langue que le français ou l'anglais.

3. En fonction du pays de délivrance de votre permis de conduire, vous êtes susceptible de devoir passer différents examens théoriques et pratiques. Vous devrez une nouvelle fois prendre rendez-vous avec la SAAQ pour fixer les dates de ces examens.

Toutefois, dans le cadre d'une entente internationale de reconnaissance du permis de conduire, les ressortissants d'une dizaine de pays sont exemptés de ces tests :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- France
- Île de Man
- Irlande du Nord
- Suisse
- Japon
- Grande-Bretagne : Angleterre, Pays de Galles et Écosse
- Pays-Bas : Hollande et Antilles néerlandaises (Saint-Martin, Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba et Saint-Eustache)
- République de Corée (Corée du Sud)
- Taïwan

4. Une fois les tests passés, il ne vous reste plus qu'à payer les frais d'échange du permis.

### Un permis de conduire payant

Au Québec, le permis de conduire est renouvelable tous les 4 ou 8 ans. Mais il est surtout payant, sur une base annuelle : vous devez ainsi payer des droits à la date de votre anniversaire. Si cette situation peut surprendre, elle s'explique avant tout par le mode de fonctionnement des assurances dans la province. Au Québec, l'assurance automobile est en effet une responsabilité partagée :

- les assurances privées sont responsables de l'indemnisation pour les dommages matériels et corporels infligés à une personne tierce, dans le cas d'un accident ;
- le gouvernement, via la SAAQ, est responsable des dommages corporels reçus par le détenteur du permis, au Québec et à l'étranger, que celui-ci soit responsable ou non de l'accident.

C'est pour financer ce régime public d'indemnisation que les conducteurs doivent payer une contribution d'assurance lors du renouvellement de leur permis de conduire. En clair, ce n'est pas le permis en soi qui est payant, mais les cotisations d'assurance.



### Permis de conduire étrangers

Le titulaire d'un permis étranger valide a le droit de circuler sur les routes du Québec pendant 6 mois consécutifs.

[En savoir plus](#)

Le coût du renouvellement se compose donc de la contribution d'assurance, des frais de dossiers et des droits payés au ministère des Finances. Attention, la part versée à l'assurance sera plus élevée en fonction du nombre de points d'inaptitudes inscrits sur votre dossier de conduite. Par exemple, une personne qui n'a aucun point d'inaptitude devra s'acquitter de 84,69 \$ CAN (hors frais éventuels de photo) pour renouveler son permis en 2019, et jusqu'à 414,45 \$ CAN si le détenteur du permis a 15 points d'inaptitude ou plus.

## Les permis deux-roues

Il existe deux types de permis deux-roues : le permis cyclomoteur et le permis moto.

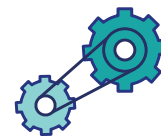
Le permis cyclomoteur concerne les deux-roues automatiques de 50 cm<sup>3</sup> maximum et dont la vitesse est limitée à 70 km/h. Vous pouvez librement conduire ce type de véhicules si vous êtes déjà titulaire d'un permis de conduire automobile. Sinon, vous devrez suivre un cours théorique et pratique d'une durée de 6 heures et réussir un examen (théorique) ainsi qu'un test visuel. Le coût du permis cyclo est de 28,40 \$ CAN par an.

Le permis moto couvre en réalité trois classes, en fonction de la cylindrée de votre véhicule : jusqu'à 125 cm<sup>3</sup>, jusqu'à 400 cm<sup>3</sup> et enfin toutes les motos, sans limitation de cylindrée. Si vous êtes déjà titulaire d'un permis moto dans votre pays d'origine, les mêmes conditions d'échange s'appliquent que pour le permis automobile. Dans le cas contraire, vous devrez vous soumettre à un examen théorique et deux pratiques, et suivre une formation. Le coût du permis moto est plus élevé que celui du permis automobile : 91,73 \$ CAN par an sans points d'inaptitude, et jusqu'à 511,90 \$ CAN pour 15 points et plus.

Des tarifs ajustés sont proposés pour les détenteurs d'un permis auto et moto : de 153,72 \$ CAN à 527,09 \$ CAN.

Les motos à trois roues font l'objet d'une réglementation à part et font l'objet d'un permis qui leur est propre. En outre, vous devez également détenir un permis automobile. Le coût de ce permis est identique à celui des motos.

Pour finir, notez que le coût du permis de conduire ne comprend, bien sûr, ni les frais d'immatriculation, ni les assurances du véhicule.



Vous avez  
besoin d'aide  
pour vos  
démarches ?

Contactez-nous  
sans tarder au  
**514 856-3511** ou au  
**[info@caci-bc.org](mailto:info@caci-bc.org)**